

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.143

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Z.A.E.C.
ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SARL CHANTEMERLE
IMMOBILIER REPRESENTEE PAR M. REY PHILIPPE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section CI n° 219 pour une surface de 1 078 m², située rue Gilles Personne de Roberval.

La SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, sise 17 rue de l'ormeau de Pied, Parc Atlantique, 17100 SAINTES, représentée par M. REY, a signé une promesse d'achat en date du 4 octobre 2002.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un aménagement global des zones UC et NAI du POS afin de créer un lotissement commercial.

Le prix de cession a été estimé par avis du service des Domaines en date du 28 mai 2002 à 13,72 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 14 790 euros H.T. (quatorze mille sept cent quatre vingt dix euros hors taxes).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 28 mai 2002,

Vu l'avis favorable de la commission des permis de construire en date du 1er octobre 2002,

Vu la promesse d'achat signée par la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, sise 17 rue de l'Ormeau de Pied, Parc Atlantique, 17100 SAINTES, représentée par M. REY, en date du 4 octobre 2002,

Considérant que la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER achète en vue d'implanter le centre de tri de la Poste, d'une part, et de créer un lotissement commercial, d'autre part,

Considérant que cet aménagement représente pour la Ville un réel intérêt quant au développement économique de la Zone Artisanale, Industrielle et Commerciale (Z.A.E.C.),

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'aliéner la parcelle cadastrée section CI n° 219 à la SARL CHANTEMERLE, sise 17 rue de l'Ormeau de Pied, Parc Atlantique, 17100 SAINTES, représentée par M. REY,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, sise 17 rue de l'Ormeau de Pied, Parc Atlantique, 17100 SAINTES, représentée par M. REY, du terrain cadastré section CI n° 219, d'une superficie de 1 078 m² sous réserve de bornage, située rue Gilles Personne de Roberval, moyennant le prix de 13,72 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 14 790 euros H.T. (quatorze mille sept cent quatre vingt dix euros hors taxes),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître ROLLAND Marie-Claire, sise 5 place du Maréchal Foch, 17100 SAINTES, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS